

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU  
LOTISSEMENT BEAUPRE**

**Siège: Chemin du Clair  
29, Lotissement Beaupré  
84120 PERTUIS  
Tél: 04.90.79.51.46 Port: 06.25.81.42.17  
<http://www.assobeaupre.123.fr>**

ref : ASL/AG 062022

**COMPTE RENDU de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du LOTISSEMENT BEAUPRE  
24 juin 2022- 20 heures 30**

Personnes présentes : 16

Pouvoirs : 7

(feuille de présence et pouvoirs joints au compte rendu),

le quorum est atteint puisque l'association syndicale libre regroupe 46 lots.

Les points suivants ont été abordés:

- les véhicules :

On déplore un problème de places, notamment par l'entrée du lotissement côté poubelles. L'attention de tous est attirée afin de se stationner au mieux, pour permettre à chacun de trouver une place. Les trottoirs sont souvent inexploitable. Chaque lot a au moins deux voitures, voire trois ou plus, outre le problème lié aux véhicules qui stationnent sans bouger et qui n'ont rien à faire dans le lotissement. On encourage les gens à rentrer le véhicule chez eux, devant les garages de chacun.

Il est proposé de faire un marquage notamment en épis vers le lot 1 : un devis va être sollicité à cette fin, dans le but de faciliter le stationnement de ce côté du lotissement.

L'entente entre voisins est à privilégier.

- l'éclairage :

Un sondage est initié par la mairie sur le projet de "trame noire" (éclairage public arrêté entre minuit et 5 heures), et vote potentiel sur le choix ou non de le transposer à notre lotissement. La ville a ainsi décidé que, dans les lotissements par elle gérés, d'ici la fin de l'année, une trame noire sera ainsi mise en place.

Nous proposons d'en faire de même au sein de notre lotissement, géré à titre privé, dans un but d'économie d'électricité et de consommation moins importante, mais également aux fins de préserver et favoriser la biodiversité (chauve souris et autres).

Les études démontrent que cette absence de lumière la nuit n'entraîne pas d'incidence en matière d'agression, de délinquance, ou d'autres difficultés de ce type.

Il est proposé de mettre en place cette trame noire de minuit à 5 heures du matin toute l'année, avec un aménagement l'été, de 1 heure à 5 heures du matin, ce pour un an au moins, à reconduire ensuite.

Vote : 1 contre  
pas d'abstention  
le reste est pour

Donc adoption de la mise en place de la trame noire de 1 heure à 5 heures l'été, et, le reste de l'année de minuit à 5 heures.

Il va être procédé au changement de l'horloge et à la mise en place du programmeur nécessaire à cette fin, étant observé qu'un coffret électricité a été changé cette année.

- les incivilités :

Il est à regretter des incivilités de différentes sortes :

- certains humains urinent dans des coins,
- notre lotissement est le lieu de promenades de plus en plus de chiens, notamment appartenant à des personnes extérieures au lotissement, dont les excréments ne sont pas ramassés,
- une vitesse excessive des véhicules est régulièrement constatée,
- l'entassement des poubelles, notamment de cartons entiers, est déploré : un manque de civisme récurrent est observé. L'assemblée évoque la possibilité de clore ce local avec mise en place d'un digicode, sans toutefois que cette solution soit adoptée.

L'assemblée évoque également la possibilité de clore les entrées du lotissement par la mise en place de deux portails, ce qui aurait certainement un coût élevé lors de l'installation et pour la maintenance. Des renseignements seront pris pour avoir un ordre d'idée de ce coût, outre les difficultés engendrées pour les livraisons et divers accès obligatoires à prévoir.

- les problèmes lors du déploiement de la fibre :

Plusieurs colotis ont souffert de pannes qui ont pu durer deux mois, à raison de branchements anarchiques par les sociétés intervenantes qui changent les branchements sans autorisation. De nombreux colotis ont rencontré des difficultés et des branchements ont manifestement eu lieu sans respect des attributions initiales, de sorte que les derniers "branchés" doivent aller se raccorder de plus en plus loin.

- le point sur les travaux à prévoir et réalisés :

Pas de travaux importants prévus, sauf le coût de la minuterie et de la réfection du boîtier électrique.

Devis pour les lignes blanches du parking.

- les voiries et espaces verts :

Pas de problème particulier. Entretien par le jardinier ok  
un acacia doit être taillé à raison d'une branche morte.

- les comptes de l'ASL :

Au jour de l'assemblée générale, les cotisations ont toutes été réglées.

Livret A de l'association syndicale libre : 27 251 €

Compte sur livret de l'association syndicale libre : 105,09 €

compte courant de l'association syndicale libre : 3 700 €

- les questions diverses

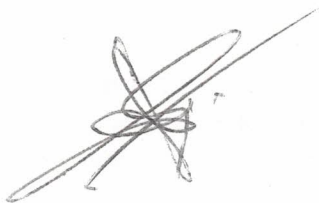
- le pot des quartiers nouvelle formule s'est bien passé et sera peut-être reconduit l'an prochain.

- rappel sur les moustiques, très présents cette année : la vigilance de chacun nous aide tous.

- en 2023, l'ASL devra procéder à l'élection du président. Roger est là depuis 20 ans. Chaque volontaire est appelé à se manifester et à faire connaître sa candidature. L'élection d'autres membres du bureau est à envisager également : un renouvellement serait judicieux et utile !

La séance est levée à 21 h 45 heures pour laisser place au verre de l'amitié.

Le Président  
R Chiarazzo



La Secrétaire  
C Bouty

